

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat

- un crédit d'étude de CHF 850'000.- destiné à financer l'élaboration du plan partiel d'affectation nécessaire au développement du site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens,**
- l'autorisation d'engager CHF 1'050'000.- destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens,**
- un crédit d'étude de CHF 4'450'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation du Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) constituant le premier volet du Campus Santé situé sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens,**
- un crédit d'étude de CHF 9'700'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) constituant le second volet du Campus Santé situé sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens.**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à quatre reprises les 1er mai, 12 mai, 21 mai et 3 juin 2014. Concernant la constitution de la commission, nous nous référons au rapport de majorité.

Nous remercions vivement M. Yvan Cornu, secrétaire de commission parlementaire, qui a tenu les notes de toutes les séances, et qui nous en a fourni une synthèse utile et appréciée.

Les députés Michael Buffat et Graziella Schaller sont les auteurs de ce rapport de minorité.

2. OBJET DU RAPPORT DE MINORITÉ, POINT 4 DE L'EMPD :

Crédit d'étude de CHF 9'700'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation de la Haute École de Santé Vaud (HESAV) constituant le second volet du Campus Santé situé sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens.

Ce rapport de minorité porte seulement sur ce point de l'EMPD 140. En ce qui concerne les autres autorisations ou crédits, les soussignés partagent les recommandations du rapport de majorité.

2.1. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ

Le Conseil d'Etat propose de regrouper sur le site des Côtes de la Bourdonnette les formations dans le domaine de la santé. Celles-ci sont données actuellement principalement sur le site du Bugnon où se trouve la cité hospitalière, et dans d'autres lieux à Lausanne, suite au regroupement au sein de l'HESAV de ces diverses formations. L'EMPD propose également de supprimer les logements qui se trouvent dans la tour de Chantepierre.

Nous avons bien pris connaissance des besoins de rationaliser et d'améliorer les conditions de l'HESAV, qui doit s'adapter au nombre grandissant d'étudiants et aux exigences de la formation.

Cependant, il nous est aussi apparu clairement que le projet de déplacement de l'HESAV sur le site de la Bourdonnette répond surtout et principalement au souhait du CHUV de s'étendre sur la cité hospitalière, le principal argument étant en effet qu'il n'y a pas de place sur le site du Bugnon pour que le CHUV puisse s'y agrandir.

Cet EMPD, une décision importante pour la formation dans la santé !

Nous sommes au devant d'une décision importante pour la formation dans les métiers primordiaux du système de santé. Ces formations méritent dans l'intérêt général de pouvoir côtoyer les patients, les professionnels, les étudiants en médecine et les autres métiers de la santé.

Nous sommes persuadés que le canton commettrait une erreur stratégique en déplaçant cette formation loin du CHUV. Cette distance n'apporterait aucun avantage en matière de formation aux futurs étudiants en santé.

Des interrogations sans réponses

Les questions suivantes concernant les réflexions menées pour offrir aux étudiants de l'HESAV les meilleures conditions pour apprendre sont restées sans réponses :

- Quelles réflexions sur la transformation, l'agrandissement ou l'amélioration du site actuel de l'HESAV ont-elles été menées ?
- Quels critères d'évaluation ont-ils été pris en compte pour analyser la pertinence de maintenir ou non les étudiants de l'HESAV à proximité de la Cité Hospitalière ?
- Une analyse multicritère des avantages et inconvénients du site retenu a-t-elle été faite ? Si oui, peut-on l'obtenir ?
- D'autres sites potentiels ont-ils été analysés ? Si oui, lesquels ?

2.2. DÉPLACEMENT AUX CÔTES DE LA BOURDONNETTE ?

Une construction sur le campus de Dorigny a été présentée comme une chance pour les étudiants de se rapprocher du milieu académique. Les synergies avec la cité universitaire sont citées à plusieurs reprises. Mais aucune précision sur ces synergies évoquées tout au long du préavis n'a pu être donnée.

Les étudiants en médecine étudient en 1ère année (et quelques très rares cours de la 2ème année) sur le site de Dorigny, où se trouvent les grands auditoriums. Ensuite, ils étudient sur le site de la Cité Hospitalière : ils n'auraient donc plus de contact avec les étudiants de l'HESAV si ces derniers étaient déplacés entièrement à la Bourdonnette.

S'il y a une synergie à développer, c'est bien avec les étudiants en médecine plutôt qu'avec des étudiants en géographie, en sciences économiques ou des ingénieurs.

C'est un manque de considération et une forme de ségrégation que d'éloigner les infirmiers des étudiants en médecine et du monde hospitalier.

Sous prétexte de revaloriser le statut des étudiants infirmiers, on veut construire pour eux un campus santé qui semble être sur le site de l'Université, mais qui, en réalité, est coupé de cette dernière par l'autoroute, la route cantonale, le métro, un quartier commercial et par des habitations. Il est ainsi clairement à l'écart du campus si on mesure en temps de déplacement à pied.

Pour quelles raisons et à quels moments les étudiants de l'un ou l'autre campus se déplaceraient-ils, alors qu'on sait que le temps est compté entre les cours ? Pour aller travailler dans des bibliothèques déjà saturées ? Pour aller étudier dans des auditoriums déjà pleins à craquer ? Pour aller manger au restaurant universitaire, éloigné de 20 à 25 minutes à pied ?

Et en ce qui concerne les transports, ces nouveaux étudiants viendront encore surcharger la ligne du métro M1, déjà saturée actuellement aux heures de début et fin des cours.

3. CONCLUSIONS

- Les mêmes raisons que celles évoquées pour ne pas construire le C4 à la Bourdonnette sont tout aussi valables pour ne pas y construire l'HESAV.
- Il n'y a aucune pertinence de déplacer l'Ecole sur les Côtes de la Bourdonnette si le centre de formation C4 n'y est pas construit.
- Ce campus santé serait en réalité loin du campus universitaire.
- Sous le prétexte de revalorisation et de synergie avec le campus académique, il s'agit en réalité d'une mise à l'écart de l'HESAV au profit du CHUV, qui souhaite disposer de plus de place au Bugnon.

4. RECOMMANDATION DE VOTE DES RAPPORTEURS DE MINORITÉ

Pour ces différentes raisons, **nous souhaitons que la décision de construire le campus santé soit reportée**, le temps d'obtenir les réponses aux interrogations citées ci-dessus, et afin que nous puissions prendre la bonne décision pour l'HESAV en toute connaissance de cause.

La minorité de la commission vous recommande de refuser l'entrée en matière sur le point 4 de l'EMPD 140, concernant le crédit d'étude de CHF 9'700'000.- destiné à financer les études nécessaires à la réalisation de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) constituant le second volet du Campus Santé situé sur le site des "Côtes de la Bourdonnette" à Chavannes-près-Renens.

Lausanne, le 9 septembre 2014

*La rapportrice de minorité :
(Signé) Graziella Schaller*